



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le mercredi 6 décembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**LA FONCTION PUBLIQUE S'ENGAGE POUR MIEUX ACCOMPAGNER
LA PARENTALITÉ**

Les femmes et les hommes doivent pouvoir vivre sereinement leurs rôles de parents et être mieux accompagnés dans la fonction publique, premier employeur de France. A l'occasion des 15 ans de l'Observatoire de la qualité de vie au travail, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques Stanislas GUERINI a signé, ce mardi 5 décembre, la Charte de la parentalité : **alors que 9 agents publics sur 10 sont parents, la fonction publique s'engage aujourd'hui à les accompagner pour mieux concilier leur travail et leur rôle de parents.**

Le ministre a placé la parentalité au cœur des négociations sur le nouvel accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, début 2024. Dans ce cadre, il souhaite travailler à une évolution des autorisations d'absence pour motif familial dans la fonction publique.

Cette signature s'est suivie, en fin de journée, de la projection du film documentaire "Congé paternité pour tous !", du réalisateur Maxime RUSZNIEWSKI, au ministère de la Transformation et de la Fonction publiques. En présence d'acteurs publics et privés, d'associations engagées en faveur de la parentalité et d'élus, cette soirée a permis de partager les enjeux et mener une réflexion collective autour des mesures nécessaires afin d'améliorer l'accompagnement des femmes et des hommes parents dans la fonction publique.

En tant que premier employeur de France, la fonction publique doit s'adapter aux nouveaux besoins des agents publics. En ce sens, Stanislas GUERINI souhaite que les femmes et les hommes agents publics soient mieux accompagnés dans la fonction publique.

La fonction publique s'engage concrètement sur la meilleure prise en compte de la parentalité des agents publics :

- Les femmes agents publics peuvent mieux vivre leur maternité, grâce à l'exemption du jour de carence pour les arrêts maladie durant leur grossesse.
- La conservation des droits à avancement durant le congé parental a été instaurée pour tous.
- Les femmes vivant une grossesse durant leur scolarité dans une école du service public bénéficient à présent d'un accompagnement dédié.
- Le nombre de places en crèche dans les administrations de la fonction publique d'Etat a drastiquement augmenté : 400 en 2009 contre 5000 aujourd'hui.
- Chaque année, le premier mercredi du mois de juin, le ministre invite les administrations publiques qui le peuvent à ouvrir leurs portes aux enfants des agents, comme le font les entreprises partenaires de la charte de la parentalité.

Contact presse

Contact presse du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

Tél : 01 53 18 42 68 / 42 76

Mél : presse.mtftp@transformation.gouv.fr